Contrat-cadre assurance-maladie CSS-FMB : Des avantages concrets !

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, La FMB est signataire de longue date d'un contrat-cadre avec la CSS, leader de l'assurance-maladie en Suisse.

Grâce à cet accord, des rabais intéressants sont proposés à un large cercle de bénéficiaires pour tous les produits de l'assurance-maladie complémentaire. Ce contrat s'adresse ainsi à :

- Aux collaboratrices et collaborateurs (personnel d'exploitation, technique, administratif, cadre, dirigeants) des entreprises qui sont adhérents aux associations affiliées à la FMB, ainsi qu'aux membres de leurs familles ;
- Aux collaboratrices et collaborateurs (employés) des associations affiliées à la FMB, ainsi qu'aux membres de leurs familles.

Concrètement, les personnes susmentionnées, peuvent profiter de primes très avantageuses pour les produits de l'assurance-maladie complémentaire. Pour en savoir plus, le flyer ci-joint renseigne utilement à ce sujet. Il convient de préciser que les personnes déjà au bénéfice d'une assurance-maladie complémentaire peuvent la résilier pour la fin de l'année (31 décembre 2026), cependant uniquement en cas de changement de prime pour l'année suivante.

En parallèle, la CSS propose des rabais substantiels pour les assurance-ménage, la protection juridique et les indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de hausse constante des primes d'assurance-maladie de base, la dernière annonce au début de l'automne le confirmant malheureusement pour 2027, rappelons que la CSS est également parmi les prestataires les moins onéreux en la matière et qu'un changement d'assurance-maladie en fin d'année est en général toujours possible et surtout souvent avantageux (attention aux conditions de résiliation au 30 novembre 2026).

Nous vous laissons le soin d'examiner attentivement ces informations, mais également de les transmettre aux personnes actives dans votre entreprise qui peuvent en bénéficier et que cela peut intéresser (N° de client 826-90-086, N° de contrat 3422504). Sur cette base, elles ont en effet la possibilité de solliciter directement la CSS, en contactant M. S. Steiner, Agent général à Genève (sascha.steiner@css.ch).

Le secrétariat de la FMB se tient également à votre entière disposition.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous apporterez à ces lignes, nous vous adressons nos cordiaux messages.

Fédération genevoise des métiers du bâtiment - FMB

Pierre-Alain L'HÔTE
Président

Nicolas RUFENER
Secrétaire général

Annexe mentionnée